



Secrétariat général

Par courrier électronique :  
[srg-konzession@bakom.admin.ch](mailto:srg-konzession@bakom.admin.ch)

Office fédéral de la communication  
Division Médias  
Case postale 252  
2501 Bienne

Genève, le 10 avril 2018  
3414/KE - FER n° 05-2018

## Projet de nouvelle concession SSR SRG

Madame, Monsieur,

Notre Fédération a pris connaissance avec intérêt de la consultation mentionnée sous rubrique et vous fait part de sa prise de position.

En préambule, nous soulignons l'importance d'un service public audiovisuel de qualité dans l'ensemble de nos régions linguistiques. Une information impartiale et représentative des différentes sensibilités est indispensable à la formation de l'opinion, mais aussi à la cohésion interne et à la diversité culturelle de la Suisse.


Après le refus de l'initiative «No Billag», une discussion de fond doit maintenant être menée sur la gouvernance de la SSR, sur l'ampleur de sa tâche, sur les moyens mis à sa disposition et ses missions, notamment en vue d'éviter une concurrence déloyale avec les médias privés.

Dans ce contexte, nous soutenons globalement le projet de nouvelle concession et saluons notamment le renforcement des prestations dans le domaine de l'information. S'agissant de la surveillance, le projet prend une direction favorable en étendant la responsabilité de la SSR. Nous relevons aussi positivement les contrôles de qualité internes et externes ou encore le dialogue renforcé avec le public.

Par contre, dans le cadre des dispositions correspondantes de l'ORTV récemment en consultation, la nouvelle concession autorise la SSR à diffuser dans ses programmes de la publicité destinée à des groupes cibles spécifiques, pour autant que l'interdiction de publicité régionale ciblée soit respectée. Dans le cadre de la consultation concernant l'ORTV, la FER a estimé que la prudence à l'exploitation de données géographiques est insuffisante et a relevé que l'autorisation de publicité ciblée en fonction de zones géographiques est de nature à pénaliser les acteurs radio et télévisuels locaux, qui peinent déjà à trouver des annonceurs, en recul constant.

Nous maintenons donc notre opposition. Si la SSR devait toutefois être autorisée à diffuser de la publicité ciblée, il faudrait au moins préciser cette disposition afin d'exclure le ciblage effectué sur une base géographique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.



Blaise Matthey  
Secrétaire général



Catherine Lance Pasquier  
Directrice adjointe Politique générale  
FER Genève